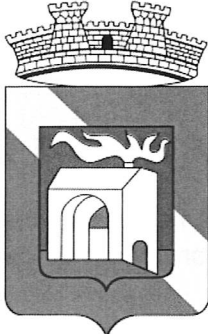


DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de

FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quatre novembre deux mille vingt-deux adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 14

Suffrages exprimés : 18

Présents : ALLAIN Thierry, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laëtitia, GAUTIER Pierre, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : BAVAN Dorella, DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, MARION Sylvie, MIRALLEZ Nattacha, PERRIN David, PICHON Chadia, TOURREL Roger

Pouvoirs : HARDY Laetitia à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, JANEY Emilie à BRINGANT Gilbert, MARION Sylvie à GAUTIER Pierre, PICHON Chadia à ALLAIN Thierry

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

CANTINE A 1 € : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE

Monsieur le Maire expose que par délibération du 30 juillet 2020, le conseil municipal a décidé de fixer le prix du repas à 2,50 € contre 3,75 € précédemment soit une baisse de 1,25 € par repas.

Cette mesure qui représente jusqu'à 180€ d'économies par enfant et par an, a ainsi permis de restituer du pouvoir d'achat aux parents d'élèves.

En faisant ce choix, la commune a permis l'accès à la cantine du plus grand nombre tout en maintenant la participation des familles au financement de ce service public.

A titre de comparaison, voici les tarifs pratiqués par les communes voisines :

- 3,85 € à CAMPS-LA-SOURCE
- de 3,40 € à 4,90 € à GAREOULT selon le quotient familial
- 3,40 € à ROCBARON
- 4,00 € à SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
- de 5,49 € à 6,95 € à LA ROQUEBRUSSANNE selon le coefficient familial

Le coût d'un repas est actuellement de 5.71 € pour un reste à charge de 3.21 € pour la commune soit plus de 143 200 € par an.

Le coût prévisionnel d'un repas est porté à plus de 6,10 € en 2023 et pourrait même s'avérer supérieur.

Monsieur Pierre GAUTIER propose de mettre en place à compter du 1er janvier 2023 la « CANTINE À 1€ » pour les deux écoles en s'appuyant sur le quotient familial des familles.

Compte-tenu des incertitudes liées au contexte inflationniste notamment sur les dépenses d'énergie, Monsieur le Maire propose de réexaminer cette question en cours de l'année 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 30 juillet 2020, portant fixation du prix du repas à 2,50 € contre 3,75 € précédemment soit une baisse de 1,25 € par repas ;

CONSIDERANT l'effort consenti par la commune pour proposer un tarif accessible à l'ensemble des usagers du service cantine tout en maintenant la participation des familles au financement de ce service public ;

CONSIDERANT le contexte d'incertitude engendré par la forte augmentation des prix à venir ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE :

Contre : GAUTIER Pierre, MARION Sylvie (par procuration)

- 1) **DECIDE de ne pas mettre en place de tarification sociale sur la cantine à compter du 1^{er} janvier 2023 ;**
- 2) **DIT que cette question sera réexaminée en 2023.**

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



La secrétaire de séance
Chrystelle MOSTACCI

